

Demande de propositions

**l'Initiative
d'innovation
autochtone**



**Indigenous
Innovation
Initiative**

Faire progresser l'égalité des sexes chez les Autochtones

Un grand défi pour l'innovation autochtone

13 mars 2023

Dernière mise à jour : 30 mars 2023



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

BOLD IDEAS WITH BIG IMPACT®



Women and Gender
Equality Canada

Femmes et Égalité
des genres Canada



Faire progresser l'égalité des sexes chez les Autochtones par l'innovation et l'entrepreneuriat social – Demande de propositions (DP)

Sommaire

L'[Initiative d'innovation autochtone](#) a été lancée pour relever les défis sanitaires, sociaux et économiques et susciter des innovations autochtones dirigées par les communautés. Elle est heureuse de lancer la prochaine phase de son programme : **Faire progresser l'égalité des sexes chez les Autochtones par l'innovation et l'entrepreneuriat social.**

Nous sommes à la recherche de projets audacieux et transformateurs qui sont dirigés par des femmes membres d'une Première Nation, métisses ou inuites, des personnes bispirituelles, queers, transgenres, non binaires ou de diverses identités de genre au Canada et qui correspondent à l'un (1) de nos quatre (4) domaines d'investissement prioritaires :

- 1) Histoire de la Terre (durabilité de l'environnement)** – Solutions qui abordent ou atténuent directement les changements climatiques.
- 2) Souveraineté alimentaire (agriculture)** – Solutions qui contribuent à la sécurité alimentaire, notamment les chaînes d'approvisionnement, la production alimentaire et l'accès à la nourriture.
- 3) Technologie (accès numérique et souveraineté des données)** – Innovations technologiques qui améliorent l'accès numérique ou la souveraineté des données pour les communautés autochtones.
- 4) Bien-être** – Solutions qui abordent la santé mentale et le bien-être des personnes au moyen d'une approche autochtone. Nous invitons particulièrement les responsables de projets axés sur la santé mentale des jeunes à soumettre une demande.

Tous les demandeurs doivent expliquer comment leur projet respectera directement ou indirectement la Terre, l'eau et le ciel (pratiques de durabilité environnementale) et comment il est ancré dans les modes de connaissance et d'existence autochtones.

Tous les candidats doivent expliquer comme leur projet respecte l'égalité des genres, en créant des espaces sécuritaires, en éliminant les obstacles ou en favorisant l'égalité des genres tout au long du cycle de vie de l'innovation.

Les demandeurs pourront choisir eux-mêmes les demandes de financement pour soutenir l'innovation pour des projets à l'étape de la validation de principe (démarrage) de l'idée ou du déploiement à l'échelle (DAÉ).

Dans la présente demande de propositions (DP), vous trouverez des renseignements généraux, un aperçu du financement, la portée du programme et l'admissibilité, le processus de demande, le processus d'examen, les critères d'évaluation et les directives pour présenter une demande. Ces renseignements vous aideront à soumettre une demande de financement dans le cadre de l'Initiative d'innovation autochtone. Vous pouvez présenter votre demande à tout moment. L'examen des demandes commencera à compter du printemps 2023 et se poursuivra jusqu'à

ce que la demande de propositions soit retirée par l'Initiative d'innovation autochtone. Les projets seront choisis de façon continue, en fonction de la disponibilité des fonds.

Pour présenter une demande de financement, les demandeurs DOIVENT utiliser le formulaire de demande en ligne fourni, qui est accessible UNIQUEMENT sur le portail Fluxx de Grands Défis Canada. (Voir les directives détaillées à l'annexe B.)

Si vous avez déjà un compte Fluxx, il n'est pas nécessaire de vous inscrire à nouveau. Les utilisateurs actuels doivent ouvrir une session dans leur compte et, au besoin, peuvent réinitialiser leur mot de passe, à l'adresse https://gcc.fluxx.io/forgot_password?lang=fr.

Les nouveaux utilisateurs doivent créer un compte Fluxx (<https://gcc.fluxx.io>). Le traitement de votre demande prendra au moins un (1) jour ouvrable, mais pourrait prendre jusqu'à trois (3) jours ouvrables.

Pour toute assistance technique concernant l'inscription ou la demande en ligne, communiquez avec l'équipe de soutien technique de Fluxx de Grands Défis Canada à l'adresse : <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/>.

Pour toute autre question, veuillez envoyer un courriel à info@indigenouinnovate.org ou composer le 416 583-5821, poste 5585.

Table des matières

Sommaire	2
1. Aperçu du financement	5
Démarrage (validation de principe).....	5
Déploiement à l'échelle (DAÉ)	6
2. Portée du programme	6
Note sur l'identité autochtone.....	7
3. Processus de demande	8
4. Processus d'examen et admissibilité	9
4.1 Examen de l'admissibilité.....	9
4.2 Examen de l'innovation	9
4.3 Notation du projet complet.....	10
Démarrage.....	10
Déploiement à l'échelle (DAÉ).....	10
4.4 Entrevue dans le cadre du volet de subvention de démarrage.....	10
4.5 Examen du comité de sélection et décision de financement dans le cadre du volet de subvention du démarrage.....	11
5. Critères d'évaluation	11
6. Format de la demande	11
Annexe A – Définitions des principaux termes	13
Annexe B – Directives relatives au portail Fluxx	15
Annexe C – Autres renseignements importants	17
C.1 Modalités de paiement.....	17
C.2 Frais relatifs à la soumission d'une demande	17
C.3 Vérification.....	18
C.4 Documents de présentation et énoncé de confidentialité	18
C.5 Collecte et utilisation des connaissances et des données autochtones.....	19
C.6 Droits de Grands Défis Canada	19
C.7 Assurances sur la recherche	20
C.8 Droit applicable	21

L'Initiative d'innovation autochtone a été lancée pour relever les défis sanitaires, sociaux et économiques et susciter des innovations autochtones dirigées par les communautés. Notre vision est d'améliorer la vie de tous grâce à l'innovation autochtone. Les principes fondamentaux de l'Initiative d'innovation autochtone sont les suivants :

- Respecter les modes de connaissance et d'existence autochtones;
- Respecter les lois et les droits autochtones;
- Respecter la Terre et l'eau.

Grâce au leadership du Conseil de l'innovation autochtone, aux conseils des membres des communautés autochtones et au soutien de Grands Défis Canada, le programme **Faire progresser l'égalité des sexes chez les Autochtones par l'innovation et l'entrepreneuriat social** vise à faire une différence significative et durable pour les peuples autochtones, leurs familles et leurs communautés.

Nous reconnaissons que, dans de nombreux cas, il est difficile pour les peuples autochtones de lancer une entreprise ou une organisation et de favoriser sa croissance. Souvent, *les femmes membres d'une Première Nation, métisses ou inuites, les personnes bispirituelles, queers, transgenres, non binaires ou de diverses identités de genre au Canada* sont confrontées à des obstacles supplémentaires dans les domaines de l'entrepreneuriat, des affaires et de l'innovation sociale. Par conséquent, l'objectif de **Faire progresser l'égalité des sexes chez les Autochtones par l'innovation et l'entrepreneuriat social** est de soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat social par et pour *les femmes membres d'une Première Nation, métisses ou inuites, les personnes bispirituelles, queers, transgenres, non binaires ou de diverses identités de genre au Canada*.

Ce programme est financé par le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (Canada) (FEGC), Grands Défis Canada, le Réseau universitaire de santé, la Fondation McConnell, la Tree of Life Foundation, la Fondation de la Famille Pathy et d'autres intervenants.

1. Aperçu du financement

Nous sommes motivés à fournir le bon type de financement et de soutien pour mettre à l'essai des idées vraiment audacieuses et transformatrices par et pour *les femmes membres d'une Première Nation, métisses ou inuites, les personnes bispirituelles, queers, transgenres, non binaires ou de diverses identités de genre au Canada* et en assurer la réalisation à grande échelle. Les demandeurs retenus qui sont prêts à faire la démonstration de la validation de principe (démarrage) de leur idée, ou à planifier ou mettre en œuvre une stratégie de déploiement à l'échelle (DAÉ) recevront des subventions pour élaborer et mettre à l'essai leur idée, projet ou entreprise innovateur.

Les demandeurs des deux volets de subvention doivent soumettre la même demande sur la plateforme Fluxx (<https://gcc.fluxx.io>). La section 3 ci-dessous fournit des détails sur le processus de demande.

Démarrage (validation de principe)

Les subventions de démarrage peuvent atteindre 125 000 \$ pour une période de financement pouvant aller jusqu'à 12 mois (1 an). Environ 2 millions de dollars par année sont disponibles pour appuyer les projets à l'étape du démarrage.

Déploiement à l'échelle (DAÉ)

En ce qui concerne les subventions dans le cadre du volet DAÉ, les budgets seront personnalisés en fonction de la taille, de la portée et de l'impact potentiel du projet proposé, et le demandeur pourrait devoir démontrer qu'il a trouvé d'autres partenaires de financement pour le même projet. Jusqu'à 1 000 000 \$ par année sont disponibles pour appuyer entre deux et quatre projets dans le cadre du volet DAÉ.

En ce qui concerne ce type de projet, le déploiement durable peut avoir des besoins de financement qui dépassent notre champ d'action. Les innovateurs peuvent avoir besoin du soutien de partenaires stratégiques qui fournissent de l'argent et du soutien, comme l'accès aux réseaux, aux marchés et à l'expertise. Les innovateurs sont tenus d'obtenir des fonds de contrepartie individuels (au moins une contribution en espèces équivalant aux fonds de l'Initiative d'innovation autochtone) par l'entremise de bailleurs de fonds et de partenaires stratégiques. Bien que cela soit préférable, les innovateurs peuvent ne pas être tenus d'obtenir un engagement de fonds de contrepartie à l'étape de la demande, et des exceptions peuvent être faites au cas par cas.

2. Portée du programme

L'objectif de ce programme est de créer un accès aux capitaux et de soutenir l'innovation et les possibilités d'entrepreneuriat social pour *les femmes membres d'une Première Nation, métisses ou inuites, les personnes bispirituelles, queers, transgenres, non binaires ou de diverses identités de genre au Canada.*

Nous sommes à la recherche de projets audacieux et transformateurs qui sont dirigés par des femmes membres d'une Première Nation, métisses ou inuites, des personnes bispirituelles, queers, transgenres, non binaires ou de diverses identités de genre au Canada et qui correspondent à l'un (1) de nos quatre (4) domaines d'investissement prioritaires :

- 1) **Histoire de la Terre (durabilité de l'environnement)** – Solutions qui abordent ou atténuent directement les changements climatiques.
- 2) **Souveraineté alimentaire (agriculture)** – Solutions qui contribuent à la sécurité alimentaire, notamment les chaînes d'approvisionnement, la production alimentaire et l'accès à la nourriture.
- 3) **Technologie – Accès numérique et souveraineté des données** – Innovations technologiques qui améliorent l'accès numérique ou la souveraineté des données pour les communautés autochtones.
- 4) **Bien-être** – Solutions qui abordent la santé mentale et le bien-être des personnes au moyen d'une approche autochtone. Nous invitons particulièrement les responsables de projets axés sur la santé mentale des jeunes à soumettre une demande.

Tous les demandeurs doivent expliquer comment leur projet respectera directement ou indirectement la Terre et l'eau (pratiques de durabilité environnementale) et comment il est ancré dans les modes de connaissance et d'existence autochtones.

Tous les candidats doivent expliquer comme leur projet respecte l'égalité des genres, en créant des espaces sécuritaires, en éliminant les obstacles ou en favorisant l'égalité des genres tout au long du cycle de vie de l'innovation.

Les demandeurs admissibles doivent être autochtones (veuillez consulter notre note sur l'identité autochtone, ci-dessous). Les organisations admissibles peuvent être :

1. Des sociétés, partenariats, associations et fiducies canadiens à but non lucratif;
2. Des sociétés, partenariats, entreprises individuelles, associations et fiducies canadiens à but lucratif, si la nature de l'activité financée est non commerciale et ne vise pas à générer un profit *pendant la durée du projet*;
3. Des gouvernements autochtones situés au Canada, y compris les conseils de bande, les conseils tribaux, les entités chargées de l'autonomie gouvernementale et leurs organismes, quelle que soit leur organisation.

Nous NE POUVONS PAS financer :

1. Des personnes;
2. Des organisations non canadiennes de quelque nature que ce soit;
3. Des activités commerciales ou des activités destinées à générer un profit au cours de l'étape de démonstration ou de déploiement.

Note sur l'identité autochtone

L'Initiative d'innovation autochtone a pour but de soutenir l'innovation et l'impact social dirigés ou créés par les peuples autochtones. Nous croyons en une approche inclusive de l'identité autochtone, et que des éléments, comme les politiques coloniales passées et actuelles et l'impact du racisme, ont contribué à cibler et à exclure carrément de nombreux peuples, communautés et groupes autochtones par divers programmes.

Nous avons l'intention de réfléchir à l'accès au programme de l'Initiative d'innovation autochtone et de nous assurer de faire preuve de responsabilité envers nos communautés. Il s'agit notamment de faire preuve de transparence quant à l'origine de chaque projet et à la manière dont il aura une incidence positive sur les groupes autochtones, notamment les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Nous reconnaissons que tous ne sont pas « inscrits » auprès de leur organisme de gouvernance autochtone respectif. Nous nous efforcerons de soutenir l'innovation par et pour les membres inscrits ou non des Premières Nations, les Métis inscrits et non, et ceux qui sont et ne sont pas bénéficiaires de leur organisation inuite de revendication territoriale, peu importe leur genre, leur sexualité, leurs expériences ou leurs dons, et en respectant les diverses façons dont une communauté autochtone peut être identifiée.

Les demandeurs retenus pour les programmes et possibilités offerts par l'Initiative d'innovation autochtone devront démontrer leurs liens avec l'identité et la communauté autochtones. Il peut s'agir d'une copie de votre « inscription » ou d'une lettre de soutien de votre organisme de gouvernance (p. ex. le bureau du conseil de bande) ou d'une lettre de nomination d'un organisme ou d'un groupe communautaire autochtone ou d'autres preuves pertinentes de votre lien.

L'**annexe A** contient des définitions pour les termes suivants :

- Innovation autochtone
- Égalité des genres (en particulier, ce que signifie la conformité avec l'histoire du Programme pour l'égalité des genres de l'Initiative d'innovation autochtone)
- Durabilité de l'environnement

- Gérance de l'environnement
- Bien-être
- Santé
- Démarrage
- Déploiement à l'échelle
- Exemples de projets pouvant s'inscrire dans chacune des quatre (4) priorités d'investissement de cette demande de propositions (histoire de la Terre, souveraineté alimentaire, technologie et bien-être).

3. Processus de demande

Étape 1 : Soumission de la demande

Pour soumettre une demande, vous devez présenter un bref résumé de votre innovation et répondre à quatre (4) questions et problèmes. Toutes les demandes DOIVENT être soumises sur le portail Fluxx à l'adresse <https://gcc.fluxx.io>.

Les questions et les problèmes sont les suivants :

1. Quelle est votre idée audacieuse ou votre solution innovatrice? Veuillez expliquer en quoi elle est innovatrice et pertinente pour cet appel de financement.
2. Dites-nous comment le projet aura une incidence sur la valorisation ou la revitalisation de la culture autochtone et fera progresser l'égalité des genres chez les Autochtones conformément à notre [histoire du Programme pour l'égalité des genres](#) (document disponible en anglais seulement). Veuillez indiquer les répercussions possibles du projet proposé.
3. À quoi ressemble la réussite de ce projet pour vous, votre organisation ou votre communauté? Veuillez inclure toute information sur le potentiel de durabilité ou d'évolutivité de ce projet.
4. Budget : Combien pensez-vous que cela coûtera? Nous avons fourni quelques questions d'orientation et un modèle de budget pour faciliter votre réflexion. Les budgets définitifs seront négociés avec les demandeurs retenus.
5. Veuillez nous fournir un résumé écrit décrivant votre projet, qui pourra être utilisé pour notre sélection initiale, les communications avec les évaluateurs ou nos annonces concernant la sélection du projet. Le résumé ne doit pas dépasser 500 mots.

Il n'y a pas de date limite pour présenter une demande. Les demandes seront acceptées tant que des fonds seront disponibles. Les demandes seront examinées sur une base trimestrielle ou semestrielle, à compter du printemps 2023. Consultez [notre site Web](#) pour connaître les dates importantes, notamment la date de début du prochain cycle d'examen. pour connaître les dates importantes, notamment la date de début du prochain cycle d'examen.

Pour soumettre leur demande, les demandeurs doivent suivre les directives relatives à la présentation d'une demande figurant à l'annexe B de la présente demande de propositions. Les demandeurs doivent satisfaire pleinement aux critères d'admissibilité énumérés à la section 4.1 ci-dessous.

En plus de répondre à ces questions, vous devrez choisir vous-même à quelle étape de votre parcours d'innovation et de votre préparation à l'investissement vous vous trouvez à partir des

options fournies dans le formulaire de demande. Un membre de l'équipe communiquera avec vous pour peaufiner votre demande si vous avez choisi vous-même votre volet ou avez identifié votre projet comme étant admissible à un financement du volet de déploiement à l'échelle.

Étape 2 : Entrevue avec l'équipe de l'Initiative d'innovation autochtone et l'évaluateur externe

Si vous franchissez avec succès l'étape 1, vous pourriez être invité à passer une courte entrevue ou à rencontrer l'équipe de l'Initiative d'innovation autochtone et un évaluateur autochtone externe. Les invitations pour l'étape 2 seront envoyées selon les disponibilités, tous les trimestres ou deux fois par année.

Les évaluateurs externes seront choisis dans notre réseau de membres des Premières Nations, de Métis et d'Inuits de partout au Canada pour étayer une opinion d'expert communautaire qui ne fait pas partie de l'équipe de l'Initiative d'innovation autochtone, et assurer une évaluation équilibrée et globale des demandes.

4. Processus d'examen et admissibilité

4.1 Examen de l'admissibilité

L'évaluation de l'admissibilité sera fondée sur les réponses aux questions posées lors de l'inscription sur le portail Fluxx. Les réponses seront examinées par l'équipe de l'Initiative pour l'innovation autochtone. Les demandes qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité peuvent être retirées du concours en tout temps. Les projets admissibles doivent être dirigés par une femme membre d'une Première Nation, métisse ou inuite, une personne bispirituelle, queer, transgenre, non binaire ou de diverses identités de genre et indiquer lequel des quatre domaines d'investissement prioritaires ils abordent le mieux. Voir tous les critères d'admissibilité à la section 2.

4.2 Examen de l'innovation

Les demandes seront examinées à l'interne par des membres de l'équipe de l'Initiative d'innovation autochtone ou de Grands Défis Canada. Cet examen initial de l'innovation sera effectué **en fonction du résumé de votre projet**. Il déterminera si le projet propose une idée nouvelle ou plus qu'une amélioration progressive d'un programme, d'un produit ou d'un service existant. Il tiendra également compte de la pertinence du projet par rapport à nos domaines d'investissement prioritaires.

Nous examinerons les points suivants :

Est-elle innovatrice? L'idée proposée est-elle audacieuse, nouvelle ou s'écarte-t-elle des améliorations progressives?

Est-elle pertinente? L'idée proposée est-elle pertinente par rapport à cet appel de propositions? L'idée répond-elle à l'énoncé du défi? L'idée cadre-t-elle avec l'un des domaines d'investissement prioritaires?

Les demandes qui révèlent un manque d'innovation ou de pertinence par rapport à l'énoncé du défi seront retirées du concours à cette étape. Les demandes retournées seront accompagnées de commentaires.

4.3 Notation du projet complet

Démarrage

Les demandes dûment remplies seront notées à l'interne par des membres de l'Initiative d'innovation autochtone. La notation complète permettra d'évaluer l'idée proposée, ses répercussions possibles et son potentiel de déploiement à l'échelle, et sa conformité aux principes et aux priorités de l'Initiative d'innovation autochtone.

L'équipe de l'Initiative d'innovation autochtone utilisera la [grille de notation du financement de démarrage](#) à cette étape. Les demandes doivent obtenir une note minimale et être classées parmi les projets les mieux notés pour passer à l'étape 4.4. Les demandes qui ont obtenu une note inférieure au seuil fixé ou qui n'ont pas été choisies pour passer à l'étape suivante seront retournées accompagnées de commentaires pour que les demandeurs puissent les peaufiner et les présenter à nouveau, au besoin. Nous prévoyons recevoir un grand nombre de demandes de très haute qualité.

Déploiement à l'échelle (DAÉ)

Les demandeurs de projets présentés dans le cadre du financement de déploiement à l'échelle (DAÉ), qui sont admissibles et qui ont passé avec succès l'examen de l'innovation de la section 4.2 seront invités à rencontrer l'équipe de l'Initiative d'innovation autochtone afin de déterminer si leur projet cadre avec nos objectifs et de remplir un questionnaire relatif à l'impact.

Le comité de sélection examinera un petit nombre de projets de DAÉ après avoir terminé le classement des projets de démarrage. Ces projets de DAÉ proposés seront discutés, notés et classés, et un nombre maximal de deux demandeurs pourront être invités à poursuivre le développement de leur projet.

Cette deuxième étape de la demande DAÉ comprend un contrôle préalable interne, l'élaboration d'un dossier de présentation, des questions supplémentaires, et une entrevue avec le comité de sélection ou une convocation spéciale du comité d'investissements.

4.4 Entrevue dans le cadre du volet de subvention de démarrage

Jusqu'à 20 demandeurs de subvention de démarrage dont le projet a obtenu une note supérieure au seuil d'admissibilité au financement du processus de notation décrit à la section 4.3 ci-dessus seront invités à passer une courte entrevue avec un (1) membre de l'équipe de l'Initiative d'innovation autochtone et un (1) évaluateur externe.

Les demandeurs recevront à l'avance une courte liste de questions pour les aider à se préparer. L'entrevue aidera les évaluateurs à mieux comprendre le projet avant de le soumettre à l'étape d'examen par le comité de sélection (voir section 4.5 ci-dessous).

Le comité de sélection est composé de membres des Premières Nations, d'Inuits et de Métis, et éventuellement d'experts non autochtones du secteur, qui ont une expérience vécue ou professionnelle pour appuyer l'aspect participatif communautaire de notre processus d'examen. Ils fourniront une perspective objective et globale supplémentaire aux évaluations.

L'entrevue sera également notée à l'aide de la [grille de notation du financement de démarrage](#). Cette note d'entrevue sera ajoutée à la note du projet complet (section 4.3 ci-dessus) avant de passer à l'étape 4.5 de l'examen du comité de sélection.

4.5 Examen du comité de sélection et décision de financement dans le cadre du volet de subvention du démarrage

À cette étape, les projets sont présentés à l'ensemble du comité de sélection par un membre de l'équipe de l'Initiative d'innovation autochtone. Chaque projet est présenté avec une liste de points forts et de points à prendre en compte qui seront discutés par les membres du comité. Chaque membre du comité attribue ensuite une note individuelle dans un intervalle défini en fonction de la note initiale.

La moyenne de toutes les notes est ensuite calculée pour obtenir une liste de projets classés. Le comité examinera et débatera la liste de classement de façon globale et conformément aux critères énoncés dans la présente demande de propositions afin d'établir une liste de classement finale. La liste finale sera présentée au Conseil de l'innovation autochtone, qui l'utilisera pour faire des recommandations de financement au conseil d'administration de Grands Défis Canada.

La sélection des projets qui recevront du financement commencera par les projets qui ont obtenu les notes les plus élevées, répartis entre les quatre (4) domaines d'investissement prioritaires. En général, de quatre (4) à six (6) projets de démarrage seront choisis à chaque cycle. Les demandes qui ne seront pas retenues seront retournées aux demandeurs accompagnées des commentaires leur permettant de les peaufiner et de les présenter à nouveau, s'ils le souhaitent.

Les demandes seront examinées tous les trimestres ou tous les semestres (en fonction de la disponibilité des fonds), à partir du printemps 2023. Tous les demandeurs admissibles dont la demande de financement n'a pas été retenue recevront des commentaires.

Veillez consulter [notre site Web](#) pour connaître les dates importantes, y compris la date du prochain cycle d'examen. pour connaître les dates importantes, y compris la date du prochain cycle d'examen.

5. Critères d'évaluation

Les demandes seront notées sur le portail Fluxx de Grands Défis Canada, où elles seront soumises (voir le format de demande ci-dessous). Les critères que nous utiliserons pour évaluer votre demande se trouvent dans la [grille de notation du financement de démarrage](#).

6. Format de la demande

Pour présenter une demande de financement, les demandeurs doivent utiliser le formulaire de demande en ligne fourni sur le portail Fluxx de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io). **Veillez vous inscrire sur le portail Fluxx** dès que possible, car il peut s'écouler jusqu'à 72 heures (3 jours) avant que Fluxx ne traite votre inscription. Des renseignements supplémentaires sont fournis à l'annexe B du présent document. Si vous avez besoin d'une assistance technique, veuillez consulter le site à l'adresse <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/fluxxsupport/>. Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, veuillez envoyer un courriel à l'adresse info@indigenouinnovate.org.

Les demandeurs peuvent décider de soumettre des photos, des vidéos ou des pièces jointes pour compléter leur demande, comme décrit ci-dessous. Vous devez soumettre tous vos documents sur le portail Fluxx. Vous pouvez répondre aux questions de cette section directement dans les espaces prévus à cet effet dans le formulaire de demande sur le portail Fluxx ou en joignant l'un des documents suivants à votre demande :

- Fichier PDF ou document Word (nous suggérons 10 pages ou moins en utilisant une taille de police de 12 points ou plus.)
- Présentation PowerPoint (nous suggérons 15 diapositives ou moins en utilisant une taille de police de 18 points ou plus.)
- Fichier audio MP3 (nous suggérons une durée de 5 minutes ou moins.)
- Lien vers une vidéo YouTube (nous suggérons une durée de 5 minutes ou moins.)

Les évaluateurs ne devront pas consacrer plus d'une (1) heure à l'examen de chaque demande. Il se peut donc que le contenu dépassant ces tailles suggérées ne soit pas examiné.

Un espace est prévu sur le formulaire de demande pour que vous puissiez fournir des liens vers des documents, des fichiers audio ou des vidéos qui sont disponibles sur un site Web (p. ex. YouTube, Vimeo), de sorte que vous n'avez pas à les télécharger.

Annexe A – Définitions des principaux termes

Innovation autochtone est un nouveau programme, produit ou service élaboré, conçu ou dirigé par une personne autochtone qui soutient la résurgence de la culture, des systèmes ou des économies autochtones et vise à maintenir l'existence et le bien-être de toutes nos relations. Il s'agit d'un outil nécessaire pour permettre aux peuples autochtones d'assumer leurs responsabilités envers toutes leurs relations, en particulier en tant que gardiens de la planète et de ses habitants. Nous reconnaissons que l'innovation autochtone n'est pas exclusivement quelque chose de nouveau, mais qu'elle peut être fondée sur les connaissances, les visions du monde et les pratiques culturelles, traditionnelles ou ancestrales autochtones et appliquée à une nouvelle situation ou à un nouveau contexte.

Pour être admissibles au financement, les projets doivent **cadre avec notre [histoire du Programme pour l'égalité des genres](#)** (document disponible en anglais seulement). Nous la définissons comme étant la pratique consistant à tenir compte de l'influence de tous les genres et leurs répercussions sur les personnes dans tous les aspects de l'innovation. L'utilisation d'une optique de genre comprend la prise en compte de la manière dont l'innovation donne du pouvoir aux femmes, aux filles et aux personnes de diverses identités de genre, et la manière dont l'approche sensible au genre est appliquée dans toute l'organisation. Cela comprend la prise de décisions, le leadership, l'embauche et les bénéficiaires finaux. Tenez compte de domaines comme la propriété ou la structure du conseil d'administration, le leadership exécutif, la direction de projet, les employés et les utilisateurs finaux (« bénéficiaires »).

Les projets **écologiquement durables** restaurent, préservent ou gèrent la Terre d'une manière qui incarne la philosophie de la 7^e génération en tenant compte de l'impact à long terme. Ils guérissent, préservent l'intégrité de la planète et en atténuent les dommages, tout en augmentant la disponibilité des ressources, des services ou des produits.

La **gérance de l'environnement** consiste à entretenir une relation permanente et réciproque avec la Terre, en prenant soin des terres, des eaux et des cieux de manière qu'ils puissent nous fournir ce dont nous avons besoin pour vivre pleinement et sainement.

La **santé** est un état de bien-être physique, mental, émotionnel et spirituel/culturel complet. Le **bien-être** est le cheminement vers la santé; ce sont les activités, les habitudes, les traditions et les cérémonies qui nous permettent d'atteindre un état de santé.

Le programme de **démarrage** de l'Initiative d'innovation autochtone s'adresse aux personnes qui sont prêtes à mettre en œuvre leur solution innovatrice. Il vise les concepts, modèles, prototypes, idées ou solutions *existants* qui ont besoin de soutien pour être mis à l'essai dans un nouveau contexte. Le financement de démarrage permet aux innovateurs de mettre à l'essai leur idée et d'apprendre si elle résout le problème qu'ils essaient de résoudre, et comment elle profite aux gens et à la planète.

Notre programme de **déploiement à l'échelle (DAÉ)** est destiné aux personnes qui savent que leur solution innovatrice fonctionne et qu'elle a le potentiel de profiter grandement aux gens et à la planète. Dans ce programme, les personnes peaufinent leur solution innovatrice et préparent leur organisation à pouvoir la partager de manière nouvelle et diversifiée. Par exemple, en mettant en œuvre leur solution innovatrice dans de nouvelles communautés ou dans la même communauté avec un groupe de personnes nouveau ou plus important.

L'**évolutivité** est la possibilité pour un programme, un produit ou un service d'être appliqué dans un contexte nouveau ou plus large pour bénéficier à un plus grand nombre de personnes,

et à une plus grande partie de la planète. C'est la possibilité pour une solution de se développer au-delà de sa forme et de sa taille actuelles pour créer un impact plus important.

Nous avons quatre (4) **priorités d'investissement** pour le Programme pour l'égalité des genres. Il s'agit de :

1. **Histoire de terre** (durabilité de l'environnement) – Solutions qui abordent ou atténuent directement les changements climatiques. Parmi les exemples de projets qui relèveraient de cette priorité, citons ceux qui portent sur :
 - a. La gérance, qui consiste à réparer, à nourrir ou à protéger la planète;
 - b. L'accroissement du cycle de soins entre la Terre et ses populations;
 - c. L'intégration des connaissances écologiques autochtones aux initiatives existantes.
2. **Souveraineté alimentaire** (agriculture/approvisionnement/production alimentaire) – Solutions qui contribuent à la sécurité alimentaire, notamment les chaînes d'approvisionnement, la production alimentaire et l'accès à la nourriture. Voici quelques exemples de projets qui relèveraient de cette priorité :
 - a. Soutenir, créer ou amplifier les modes de connaissance et d'existence autochtones ou utiliser les connaissances écologiques autochtones en agriculture, en approvisionnement alimentaire ou en production;
 - b. Aborder la sécurité alimentaire au moyen de l'agriculture et de la production alimentaire.
3. **Technologie** (accès numérique et souveraineté des données) – Innovations technologiques qui améliorent l'accès numérique ou la souveraineté des données pour les communautés autochtones. Voici quelques exemples de projets qui relèveraient de cette priorité :
 - a. Promouvoir l'accès équitable aux connaissances, aux renseignements ou aux données autochtones ou l'autodétermination des Autochtones;
 - b. Affirmer ou défendre la souveraineté des données autochtones.
4. **Bien-être** (bien-être physique, mental, émotionnel et spirituel) – Solutions qui abordent la santé mentale et le bien-être des personnes au moyen d'une approche autochtone. Les projets qui visent à améliorer le bien-être général des cultures ou des peuples autochtones sont des exemples de projets qui s'inscrivent dans cette priorité. Cela comprend les projets axés sur le bien-être émotionnel, spirituel, mental ou physique.

Annexe B – Directives relatives au portail Fluxx

Pour présenter une demande de financement, les demandeurs DOIVENT utiliser le formulaire de demande en ligne fourni, qui est accessible UNIQUEMENT sur le portail Fluxx de Grands Défis Canada (<https://gcc.fluxx.io>). Les dates limites indiquées ici concernent l'étape 1 du processus de demande : la déclaration d'intérêt. Les dates limites indiquées ici concernent l'étape 1 du processus de demande : la déclaration d'intérêt.

1. Allez sur <https://gcc.fluxx.io>.
 - Si vous avez déjà présenté une demande de financement dans le passé, vous avez **déjà** un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail en cliquant sur [Lien de réinitialisation ou de création du mot de passe](#).
 - Si vous êtes un nouvel utilisateur (ou si l'option de « mot de passe oublié » ne fonctionne pas), vous devez cliquer sur le bouton **Create an account (Créer un compte)**.

Remarque : Si vous vous inscrivez pour un nouveau compte au nom de quelqu'un d'autre, vous devez saisir tous les renseignements (y compris la date de naissance) du directeur de projet demandeur et de l'organisation demandeuse. Ces noms seront affichés sur le formulaire de demande et ne peuvent être modifiés sans communiquer avec un administrateur.

Pour les nouveaux comptes uniquement : il faudra au moins un (1) jour ouvrable pour recevoir vos identifiants de connexion, et cela peut prendre encore plus de temps pendant les périodes de pointe. Une fois vos renseignements traités, vous recevrez par courrier électronique un nom d'utilisateur et un lien URL vous permettant de définir un mot de passe de votre choix. Cliquez sur le lien fourni dans le courriel pour choisir un mot de passe de votre choix.

2. Entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur **Connexion**.
3. Cliquez sur le lien Welcome/Bienvenue dans le menu de gauche, puis faites défiler la page vers le bas et cliquez sur le bouton **Commencer une nouvelle demande**.

Remarque :

- Google Chrome est le navigateur recommandé (N'UTILISEZ PAS Internet Explorer).
- Vous pouvez **sauvegarder** votre travail à tout moment et y retourner plus tard en ouvrant une session dans votre compte et en cliquant sur **Drafts/Ébauches**, puis sur **Edit (Modifier)**.
- Lorsque vous avez terminé d'entrer les modifications, sauvegardez votre formulaire et cliquez sur le bouton **Submit (Soumettre)**. Une fois que vous aurez soumis votre formulaire, vous ne pourrez plus le modifier. Veuillez donc prendre soin de bien le remplir.
- Vous DEVEZ transmettre votre demande en cliquant sur le bouton **Submit (Soumettre)** dans le formulaire de demande.

Pour plus de détails sur les étapes ci-dessus, y compris les captures d'écran, consultez le [Guide de référence Fluxx](#) qui décrit comment créer un compte sur le portail Fluxx, comment réinitialiser le mot de passe d'un compte existant et donne d'autres conseils utiles sur la façon de naviguer dans le portail Fluxx et de remplir le formulaire de demande.

Les nouveaux utilisateurs et les anciens utilisateurs du portail doivent lire le Guide de référence Fluxx pour éviter tout problème technique. Si vous avez besoin d'une assistance technique concernant le processus d'inscription ou la présentation d'une demande en ligne, communiquez avec l'équipe de soutien technique de Fluxx de Grands Défis Canada à l'adresse <http://www.grandchallenges.ca/fluxsupport/>.

La demande peut être soumise en anglais ou en français. Les demandes dans d'autres langues ne seront pas prises en considération.

Annexe C – Autres renseignements importants

C.1 Modalités de paiement

1. Les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet proposé sont admissibles conformément à la « Directive sur les dépenses admissibles et non admissibles pour l'Initiative d'innovation autochtone de Grands Défis Canada (GCC) », que vous pouvez consulter en [anglais ici](#) et en [français ici](#) et toute directive supplémentaire sur les dépenses propre au bailleur de fonds incluse dans l'accord de subvention qui en découle.

Veillez noter que la directive sur les dépenses sera mise à jour en 2023. Si vous avez des préoccupations ou souhaitez nous poser des questions précises, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse info@indigenouinnovate.org.

2. **Avances** : Une avance initiale fondée sur votre flux de trésorerie estimatif sera versée une fois qu'un accord de subvention aura été signé. Par la suite, les paiements seront effectués sous forme de versements anticipés trimestriels, comme convenu lors de la phase de négociation. Ces montants peuvent être ajustés ou renégociés au besoin. Les avances sont assujetties à une retenue de 5 % du montant prévu.
3. Toutes les demandes d'avances et tous les rapports financiers doivent être cosignés par le responsable du projet d'innovation et son agent financier de Grands Défis Canada.
4. **Avances en cours** : Si vous ne dépensez pas votre avance comme prévu au cours d'une période de paiement, nous pouvons quand même envoyer le prochain versement anticipé comme prévu, mais la prochaine avance ne sera pas accordée tant que les dépenses de l'avance précédente n'auront pas été entièrement comptabilisées. Par exemple, avant qu'une avance ne soit versée pour une troisième période, la première période doit avoir été comptabilisée.
5. Vous devez disposer d'un système approprié pour surveiller et suivre les dépenses associées aux paiements anticipés.
6. Le paiement final (c'est-à-dire la retenue pouvant atteindre 5 % du montant de la subvention) sera assujetti aux conditions suivantes :
 - a) Le projet a été réalisé comme prévu et convenu;
 - b) Grands Défis Canada a reçu et accepté tous les rapports finaux;
 - c) Grands Défis Canada a reçu un certificat attestant que les obligations financières liées à l'accord de subvention ont été entièrement acquittées, y compris les employés, les sous-traitants ou les fournisseurs.

C.2 Frais relatifs à la soumission d'une demande

Grands Défis Canada ne paiera pas les coûts associés à la présentation d'une demande de propositions à quelque étape que ce soit.

Pour les demandeurs retenus, Grands Défis Canada ne paiera pas les coûts engagés avant la

signature d'un accord officiel.

C.3 Vérification

Les innovateurs financés peuvent faire l'objet d'une vérification par Grands Défis Canada ou l'un de ses partenaires, à tout moment, jusqu'à sept (7) ans après la date de fin de l'accord. Les innovateurs financés doivent conserver les dossiers du projet pendant cette période, qui seront tous pris en compte dans la « Directive sur les dépenses admissibles et non admissibles pour l'Initiative d'innovation autochtone de Grands Défis Canada » disponible sur [notre site Web](#), en [anglais ici](#) et en [français ici](#).

C.4 Documents de présentation et énoncé de confidentialité

Toutes les propositions, tous les documents et toutes les communications, y compris les vidéos et le matériel connexe, soumis à Grands Défis Canada en réponse à la présente demande de propositions (collectivement, les « documents de présentation ») peuvent être communiqués aux partenaires de financement ainsi qu'aux employés, au conseil d'administration, aux représentants et aux conseillers de Grands Défis Canada.

Les propositions feront l'objet d'un examen externe par des experts indépendants en la matière et des bailleurs de fonds éventuels, en plus de l'analyse effectuée par notre personnel.

Veillez examiner attentivement les renseignements fournis dans les documents de présentation. Si vous avez des doutes quant à la sagesse de divulguer des renseignements confidentiels ou exclusifs (y compris des renseignements relatifs aux inventions), nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique et de prendre toutes les mesures que vous jugez nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle.

Vous pouvez également étudier le caractère essentiel de ces renseignements à l'évaluation de la proposition, et si d'autres informations de nature plus générale et non confidentielle pourraient convenir à ces fins.

Grands Défis Canada tentera, de bonne foi, de respecter la confidentialité des renseignements soumis dans le cadre des documents de présentation, sous réserve qu'ils portent la mention « confidentiel ». Indépendamment de cette qualification des renseignements, Grands Défis Canada se réserve le droit de divulguer publiquement tout renseignement contenu dans les documents de présentation comme l'exige la loi et comme il est nécessaire aux cobailleurs de fonds éventuels, aux conseillers et aux examinateurs externes (comme les entités du secteur public) de les évaluer, ainsi que la forme et la portée du financement potentiel, conformément aux règlements applicables et à leurs lignes directrices et politiques internes. Grands Défis Canada décline toute responsabilité qui peut découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les documents de présentation.

Énoncé de confidentialité

Afin de procéder à des contrôles préalables et à des vérifications, de gérer et d'assurer le suivi du rendement d'un accord de financement, Grands Défis Canada peut recueillir des renseignements personnels (tels que les noms, les adresses, les antécédents professionnels, les vérifications judiciaires et autres vérifications juridiques où la loi le permet) au sujet de certains administrateurs et dirigeants d'un demandeur retenu, d'employés, de responsables de projet et d'autres personnes qui participent au projet avant et au cours de l'accord de financement. Certains de ces renseignements personnels sont recueillis à des fins de conformité aux exigences

juridiques et aux politiques applicables à Grands Défis Canada et aux bailleurs de fonds afin de fournir le financement et les services de Grands Défis Canada en vertu d'un accord de financement. Le refus de fournir les renseignements dont Grands Défis Canada a besoin pour mener l'examen de diligence raisonnable légal et contractuel requis pourrait avoir une incidence sur la capacité de Grands Défis Canada à accorder du financement et des services, et se traduire par l'impossibilité de conclure un accord de subvention avec vous ou par la résiliation anticipée d'un accord de subvention signé. La politique de confidentialité de Grands Défis Canada précise la façon dont il recueille, utilise, divulgue et protège les renseignements personnels qui lui sont présentés. En soumettant tout renseignement personnel au sujet d'autrui, les demandeurs déclarent et garantissent qu'ils détiennent l'autorisation d'en faire de même. Si la loi applicable permet ou exige de transmettre sans autorisation des renseignements, les demandeurs déclarent et garantissent qu'ils respectent ladite loi et, qu'elle permet ainsi à Grands Défis Canada de recevoir et de communiquer les renseignements en vertu du présent énoncé de confidentialité sans aucune autre mesure de sa part. Les demandeurs acceptent d'indemniser et d'exonérer de toute responsabilité Grands Défis Canada contre tout défaut de leur part de se conformer aux exigences énoncées par la présente.

C.5 Collecte et utilisation des connaissances et des données autochtones

Tout demandeur qui reçoit un financement devra communiquer des données à l'Initiative d'innovation autochtone et s'engagera à partager des documents du programme qui peuvent comprendre des connaissances autochtones. Ces renseignements seront partagés avec FEGC, qui est le principal bailleur de fonds de ce programme, et pourraient être partagés avec d'autres partenaires du programme ainsi qu'avec le conseil d'administration, les employés, les représentants et les conseillers de Grands Défis Canada. Les documents du projet comprennent, sans s'y limiter, les documents élaborés à l'appui des activités de planification, d'évaluation et de production de rapports du programme.

Pour veiller à ce que les visions du monde, les protocoles et les droits des Autochtones soient respectés, ces renseignements seront recueillis, partagés et utilisés conformément aux protocoles de l'Initiative d'innovation autochtone « [Indigenous Knowledges and Data Governance Protocol](#) » et « [Inquiry and Learning Bundle](#) ». Ces protocoles ont été élaborés en partenariat avec les communautés autochtones, nos dirigeants autochtones siégeant au Conseil de l'innovation autochtone et au conseil d'administration de Grands Défis Canada et le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres (Canada) (FEGC).

Tout demandeur qui reçoit un financement dans le cadre de ce programme devra définir ce que sera la propriété intellectuelle, les connaissances autochtones et les données et comment elles seront créées et utilisées au cours du projet. Les demandeurs demeurent propriétaires de toute propriété intellectuelle qu'ils génèrent. Grands Défis Canada accordera à FEGC une licence libre de redevance non exclusive pour tout document de projet élaboré par les demandeurs qui lui sera fourni aux fins de l'accord-cadre de financement avec Grands Défis Canada, y compris, mais sans s'y limiter : a) les rapports et les leçons apprises générés par le projet et b) les rapports, les trousseaux d'outils et les analyses produits par le projet.

C.6 Droits de Grands Défis Canada

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une demande ne crée pas d'engagement ou de relation contractuelle entre le demandeur et Grands Défis Canada.

Grands Défis Canada se réserve les droits suivants, à seule discrétion et sans préavis :

1. Annuler la présente demande de propositions en tout temps pour quelque motif que ce soit.
2. Modifier et relancer la présente demande de propositions en tout temps pour quelque motif que ce soit. La présente demande de propositions est valable à compter du 21 janvier 2023 et succède à toute demande antérieure de même nature. Les conditions de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les demandes soumises à partir du 21 février 2023 et peuvent être remplacées par une demande de propositions révisée à l'avenir. Nous recommandons de vérifier toute révision de la demande de propositions avant de soumettre les documents relatifs à la proposition.
3. Accepter ou refuser toute demande non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilités ou qu'elle ne respecte pas les directives relatives au dépôt d'une proposition ou aux dépenses admissibles.
4. Ne pas retenir une proposition en fonction du rendement obtenu au cours d'une subvention ou d'un projet autre de Grands Défis Canada, ou de l'attribution d'une subvention au demandeur pour une recherche identique ou semblable par l'un des partenaires ou établissements collaborateurs de Grands Défis Canada.
5. Disqualifier toute demande, et ce à tout moment, lorsqu'il y a une indication que la proposition a été plagiée, de quelque façon que ce soit.
6. Accepter ou rejeter des propositions, indépendamment de leur note attribuée en fonction des critères d'évaluation, et ce sans nécessairement fournir une explication.
7. Accorder aux propositions des montants de financement différents, des durées et des conditions autres que ce qui est indiqué ci-dessus.
8. Vérifier tout renseignement fourni par les demandeurs au moyen d'une recherche indépendante ou par communication auprès de tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
9. Fournir des subventions en collaboration avec les partenaires de financement. Cela peut impliquer des accords de subvention distincts avec chaque établissement (c.-à-d., un avec Grands Défis Canada et un avec un établissement de financement partenaire), ainsi que des transferts de fonds distincts. Un tel financement peut être assujéti à des modalités autres que celles décrites aux présentes. Les produits livrables du projet devront toutefois correspondre.

C.7 Assurances sur la recherche

Pour Grands Défis Canada, la recherche auprès d'êtres humains, d'animaux ainsi que la recherche assujétiée à des exigences réglementaires supplémentaires doivent être menées conformément aux plus élevées des normes éthiques internationalement reconnues. Afin de recevoir des fonds de la part de Grands Défis Canada, initialement et tout au long d'un projet de recherche, les chercheurs doivent confirmer et documenter leur respect des principes et des normes en matière d'éthique énoncés ci-dessous :

1. Les projets de recherche avec des participants humains doivent être menés de façon à démontrer, à protéger et à préserver le respect envers les personnes, envers le souci du bien-être des gens, des familles et des communautés, et envers la justice.
2. Les projets de recherche avec des animaux doivent être menés de façon à garantir qu'ils reçoivent des soins et un traitement sans cruauté.
3. Certaines activités de recherche, y compris, mais sans s'y limiter, la recherche sur l'ADN recombiné, les biorisques et les organismes génétiquement modifiés, peuvent être assujétiées à une réglementation et une supervision plus rigoureuses.

Comme pour tout projet de recherche financé, Grands Défis Canada exigera que toutes les approbations juridiques et réglementaires soient obtenues avant le début de l'activité réglementée. Les demandeurs doivent également convenir de n'engager aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'ont pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter la [Politique sur l'éthique et l'intégrité de la recherche de Grand Défis Canada](#).

C.8 Droit applicable

La présente demande de propositions et tout accord en découlant sont régis et interprétés en vertu des lois du Canada et de la province de l'Ontario en vigueur. Les demandeurs consentent au fait que les différends, les actions ou les procédures liés à la présente demande de propositions, au sujet de l'interprétation, de la validité, de l'exécution ou d'un autre aspect, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario, et qu'ils, ainsi que Grands Défis Canada, reconnaissent irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province.